

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Trois fois huit francs, mais il en faut déduire son loyer pour son logement, il n'a donc de pension que cent quatre vingt francs. En argent & une toise de bois de sapin.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

De la Ville de Lausanne.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Lausanne

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

on sait que c'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Brang

d. District?

de Lausanne

e. Canton?

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il y a des maisons appartenantes à l'école qui sont éloignées environ un quart de lieue.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

238

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, réciter le catéchisme
des Baumes, la dentelle.
de la trinité.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année
excepté les vacances des mois
des vendanges - Elle dure 6 heures par jour
3 heures avant midi & 3 après.
testament, catéchisme & livre de
Baumes.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Il seroit à désirer que les
pères des enfans fussent
meilleurs eux qui enseignent pour faire
six heures entre les deux
régner une meilleure discipline
dans leur école.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont arrangés
selon leur savoir

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Magistrat de Lausanne
d'après un examen fait par les 9 grands Bacheliers de la ville
par un membre du conseil
De Bully proche Lausanne
Susanne Catherine Moennor

b. D'où est-il?

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

41 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

une

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 10 ans Demi

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

À Bully, où elle étoit
la dentelle de travailant avec un peu
à la vigne
Point

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Environ 110

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

De 55 à 110
une de filles
de 20 à 50

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne pay rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Maitresse d'école loue un logement pour le prix de
la Demi de dix ans elle a été obligée de changer 7 fois
de demeure ce qui est extrêmement pénible & de plus elle
et seroit bien à désirer que l'on fût obligé de lui en acheter
à elle
Celui à qui appartient la maison.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*2 Cent & huit francs, mais il faut déduire
Septante-deux pour le logement
en 1866 & pour la pension
En Argent*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

de la Ville de Lausanne

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

240 *119*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Au Grand Mont,

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Maisons réunies faisant partie de la Paroisse du Mont, divisée en trois G. Mont, petit Mont, & Blanches

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

A la Commune du Mont.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse du Mont & de l'Agence du dit lieu

d. District

de Lausanne

e. Canton

Levan

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

quart d'heure des les maisons les plus éloignées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Châlet au Renard, Boudron, Mompard, la Longeraie, Stavi, la Guillaivonal, la Biannal, Grange du Châtelard,

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

comme ci dessus est dit.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Châlet au Renard, sept Longeraie neuf Stavi, trois,